



- **Présence parentale auprès d'un enfant malade** / Publication de la loi du 15.11.2021 : Amélioration des conditions de présence parentale auprès de l'enfant.
- **Aide unique des employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation** / Publication du décret du 10.11.2021 : Prolongation jusqu'au 30.06.2022
- **Remboursement d'IJSS indument perçues** / Arrêt de la Cour de Cassation du 21.10.2021 (20-12018) : La caisse est fondée à réclamer à l'assuré le remboursement de ses IJ de maladie à compter de la date à partir de laquelle il s'est rendu à l'étranger en cours d'arrêt de travail, ses déplacements étant attestés par la production de son passeport.
- **Loi de Vigilance Sanitaire** / Publication de la loi du 10.11.2021 : possibilité de prolonger le Pass sanitaire jusqu'au 31.07.2022, AP « garde d'enfants / personnes vulnérables », arrêts de travail dérogatoire, un régime d'AP plus avantageux pour les employeurs les plus en difficulté. Décision du Conseil Constitutionnel du 09.11.2021.
- **Indemnité inflation de 100 €** / Publication du dossier de presse du gouvernement, les précisions de l'URSSAF, Projet de Loi de Finances Rectificatives pour 2021
- **PLFSS 2022** / Toute dernière version du Projet de loi : retraite progressive étendue aux forfaits jours, prolongation du dispositif des arrêts de travail dérogatoires jusqu'au 31 décembre 2022, simplification et la modernisation des prestations en espèces, amélioration du congé de proche aidant et de présence parental.
- **Harcèlement sexuel** / Sa définition changera dans le code du travail à compter du 31.03.2022 : cliquez pour lire la version à venir.

## ALERTES POINTS DE VIGILANCE



- **Suivi de la charge de travail des salariés en forfait-jours** / Arrêt de la Cour de Cassation du 13.10.2021 (19-20561) : Il faut un contrôle suffisant de l'employeur pour protéger le droit à la santé et au repos du salarié.
- **Absence de déclaration d'un AT** / Arrêt de la Cour de Cassation du 03.06.2021 (20-13213) : L'employeur, qui ne déclare pas un AT suite à une altercation « verbale » entre deux salariés au sein de son entreprise ayant donné lieu à un dépôt de plainte (facilité par l'employeur) et à un arrêt de travail pour maladie, manque à son obligation de déclaration d'un accident du travail, et peut être condamné à rembourser à l'organisme de sécurité sociale la totalité des dépenses faites à l'occasion de l'accident.
- **Ouverture d'un compte AT / MP** : La notification dématérialisée du taux AT/MP devient obligatoire pour toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, dès janvier 2022. Votre compte AT/MP doit être ouvert sur net-entreprise avant le 1er décembre 2021.

## Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?



- **Recruter sans période d'essai** : l'entreprise SAUR / Un article intéressant de CADREMPLOI à découvrir.
- **Contributions de formation professionnelle et taxe d'apprentissage** / Les Actualités de l'URSSAF du 02.11.2021